

COMMUNE DE HESINGUE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 septembre 2018

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, maire.

Présents :

M. Mme Josiane CHAPPEL et Philippe HASSLER, adjoints au maire ;

MM. Mmes Paul BERDILLON, Christine CHRISTEN, Paul CHRISTEN, Chantal GORGUS, Sylvie GRUNTZ, Steve GUTKNECHT, Jean HERTZOG, Anne KARABABA, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Vincent SCHWEITZER, Chantal SENFT, et Katia WIDMER, conseillers municipaux.

Absents excusés et non représentés : MM. Mmes Claude HARTMANN, Daniel LANG, Florence LUTZ, Nicole ROTH, adjoints au maire, Solange SCHIBENY, Hubert BOHRER et Fabienne BOULIER, conseillers municipaux.

Absents non excusés : néant

Ont donné procuration :

Solange SCHIBENY à Christine CHRISTEN

Hubert BOHRER à Steve GUTKNECHT

Fabienne BOULIER à Chantal GORGUS

Secrétaire de séance : M. Philippe WEIGEL, directeur général des services

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h.

Ordre du Jour

2018/66 - Approbation du compte-rendu de la dernière séance

2018/67 - Comptes-rendus des commissions

2018/68 - Attribution des marchés de travaux pour l'extension de l'école maternelle

2018/69 - Passation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la mise en accessibilité de deux arrêts de bus sur la rue de Saint-Louis

2018/70 - Passation d'une convention de développement entre la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) et le club ALPI 360

2018/71 - Budget M14 – Décision modificative n° 3

2018/72 - Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion.



2018/73 - Taux de promotion relatifs à l'avancement de grade 2018 – Délibération complémentaire

2018/74 - Créations de postes pour avancements de grades

2018/75 - Contrat Enfance Jeunesse à passer avec la CAF

2018/76 - Divers

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe l'assemblée que des gens du voyage viennent de prendre possession du terrain d'assise du périmètre de protection immédiate de notre station de pompage de l'eau potable. Connaissant les risques sanitaires liés à une telle occupation pour l'approvisionnement en eau potable des habitants de la commune, nous allons nous appuyer sur l'arrêté préfectoral du 27 mai 1986 qui interdit expressément dans la zone le camping, le caravanning et l'épandage ou l'infiltration des eaux usées d'origine domestique, pour déposer un référé en expulsion auprès de Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse.

2018/66 - Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le compte-rendu de la séance du 02 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2018/67 - Comptes-rendus des commissions

Commission Environnement du 6 juillet 2018

Monsieur Philippe HASSLER, responsable de la commission, rend compte de la dernière réunion consacrée à la visite des bunkers implantés sur le ban communal. Pour aller plus avant dans la démarche, contact sera pris avec l'association de Brinckheim.

Commissions Urbanisme et Permis du 05 juillet 2018

Les deux commissions se sont réunies pour examiner :

- le projet de modification du PLU concernant le logement social.
- les différentes demandes d'urbanisme qui ont toutes faites l'objet d'un avis favorable.

2018/68 - Attribution des marchés de travaux pour l'extension de l'école maternelle

Monsieur le maire explique que la date du 3 septembre pour la réunion du conseil a été fixée suite au décalage du planning qui prévoyait un démarrage des travaux durant les vacances estivales 2018. Des études supplémentaires ont dû être entreprise concernant la qualité de l'air et la mise ne place d'un système d'aération des espaces. Celui-ci a été dimensionné de façon à pouvoir desservir les anciens locaux, les nouveaux à construire et éventuellement une deuxième extension. De ce fait, les équipements ont été surdimensionnés et demandent plus de place, ce qui a conduit à rajouter une cave sous l'extension.

Suite au regroupement des écoles maternelle et primaire, des équipements de téléphonie, surveillance d'entrée, parlophone, alarme etc. doivent être rajoutés. Ces adaptations ont dû être intégrées dans le projet auxquelles s'ajoutent également des aménagements extérieurs.



La CAO a entériné les propositions du MOE suite à l'appel d'offre dont les enveloppes ont été remises pour le 17 août et contrôlées par le bureau d'étude. La CAO propose également de retenir quelques options dont certaines comme la reprise de l'escalier en béton et le nettoyage intermédiaire du chantier ne seront peut-être nécessaires qu'en fonction du déroulement du chantier.

Financièrement ces adaptations ont fait évoluer à la hausse le montant du projet, hausse renforcée par une reprise des prix des prestations du BTP. Les carnets de commande des entreprises de la filière sont bien garnis ce qui se répercute sur des prix moins concurrentiels. Financièrement toujours nous avons eu la confirmation d'une subvention de 264'000 € du fond de soutien à l'investissement local. Donc un projet plus cher dû aux points évoqués et à la remontée des prix des entreprises, mais qui profite d'une subvention qui n'était pas budgétisée. De ce fait on est en dessous du montant estimé en PRO DCE et budgétairement légèrement au-dessus du montant de l'estimation au niveau de l'APD en tenant compte de la subvention.

Où cet exposé,

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21, 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 03 septembre 2018,

Vu l'estimation du maître d'œuvre de 1 599 832,10 € H.T. pour les 22 lots,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'**autoriser Monsieur le maire à signer** les marchés publics suivants qui ont fait l'objet d'une mise en concurrence en procédure adaptée :

Programme : Extension de l'école maternelle

Lot 01 : Démolition

Entreprise retenue : NG DEMOLITION – 26 rue de l'Industrie – 68500 ISSENHEIM

Montant du marché H.T. : 11 138,00 €

Le marché de base avait été estimé à 29 975,00 € H.T.

Lot 02 : Terrassement/Gros œuvre

Entreprise retenue : ROESCH CONSTRUCTIONS – ZA 1 rue de la Forêt – 68990 HEIMSBRUNN

Montant du marché H.T. : 253 032,03 € comprenant le marché de base pour 236 563,82 € H.T. et 16 468,21 € H.T. pour les options.

Le marché de base avait été estimé à 233 906,00 € H.T.

Lot 03 : Charpente bois/structure métallique

Entreprise retenue : DATTLER– 25 Rue des Prés - 68640 FELDBACH

Montant du marché H.T. : 265 711,50 €

Le marché de base avait été estimé à 206 552,00 € H.T.



Lot 04 : Echafaudage

Entreprise retenue : LOC'ECHAF SAS – 5 Avenue de Bruxelles - 68350 DIDENHEIM

Montant du marché H.T. : 7 150,00 €

Le marché de base avait été estimé à 10 475,00 € H.T.

Lot 05 : Etanchéité - zinguerie

Entreprise retenue : EGC GALOPIN – 46 rue Jacques Mugnier – 68200 MULHOUSE

Montant du marché H.T. : 56 048,73 €

Le marché de base avait été estimé à 72 600,00 € H.T.

Lot 06 : Menuiserie extérieure bois/aluminium

Entreprise retenue : BILLAND – ZA les Aulnes - 3 Rue des Artisans - 68480 BOUXWILLER

Montant du marché H.T. : 161 071,67 €

Le marché de base avait été estimé à 166 650,00 € H.T.

Lot 07 : Serrurerie

Entreprise retenue : ROMAN – 5 rue Clément Ader – 68730 BLOTZHEIM

Montant du marché H.T. : 33 840,00 €

Le marché de base avait été estimé à 32 270,00 € H.T.

Lot 08 : Bardage rapporté en panneaux compacts stratifiés

Entreprise retenue : RAUSCHMAIER – 22 Rue de Houssen - 68000 COLMAR

Montant du marché H.T. : 36 560,96 €

Le marché de base avait été estimé à 35 260,00 € H.T.

Lot 09 : Isolation extérieure – peinture extérieure

Entreprise retenue : SONDENECKER – 5 Avenue de Bruxelles - 68350 DIDENHEIM

Montant du marché H.T. : 53 484,00 €

Le marché de base avait été estimé à 59 377,60 € H.T.

Lot 10 : Electricité

Entreprise retenue : PARELEC - Zone artisanale – 68130 WALHEIM

Montant du marché H.T. : 99 684,38 € comprenant le marché de base pour 98 986,96 € H.T. et 697,42 € H.T. pour les options.

Le marché de base avait été estimé à 105 000,00 € H.T.

Lot 11 : Chauffage – régulation des installations

Entreprise retenue : VONTHRON - 2 Rue Jean Mermoz - 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

Montant du marché H.T. : 138 108,86 € comprenant le marché de base pour 132 335,79 € H.T. et 5 773,07 € H.T. pour les options.

Le marché de base avait été estimé à 137 000,00 € H.T.

Lot 12 : Sanitaire

Entreprise retenue : VONTHRON - 2 Rue Jean Mermoz - 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

Montant du marché H.T. : 54 627,19 €

Le marché de base avait été estimé à 65 000,00 € H.T.



Lot 13 : Ventilation

Entreprise retenue : VONTHRON - 2 Rue Jean Mermoz - 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

Montant du marché H.T. : 79 500,00 €

Le marché de base avait été estimé à 86 000,00 € H.T.

Lot 14 : Cloison faux plafond

Entreprise retenue : CILIA SAS – Zone artisanale route du Rhin – 67390 MARCKOLSHEIM

Montant du marché H.T. : 60 012,25 €

Le marché de base avait été estimé à 77 728,50 € H.T.

Lot 15 : Chape sèche

Entreprise retenue : WEREY PLATRES ET STAFF – 4 rue des Champs – 68140 GUNSBACH

Montant du marché H.T. : 27 815,40 €

Le marché de base avait été estimé à 24 500,00 € H.T.

Lot 16 : Carrelage faïence murale

Entreprise retenue : BURGER – 10b, rue de Rosenau – 68128 VILLAGE-NEUF

Montant du marché H.T. : 5825,00 €

Le marché de base avait été estimé à 5 869,00 € H.T.

Lot 17 : Revêtement de sol souple

Entreprise retenue : MULTISOLS – 116 route de Rouffach – 68000 COLMAR

Montant du marché H.T. : 22 049,00 €

Le marché de base avait été estimé à 30 540,00 € H.T.

Lot 18 : Peinture intérieure

Entreprise retenue : SONDENECKER – 5 Avenue de Bruxelles - 68350 DIDENHEIM

Montant du marché H.T. : 60 012,25 €

Le marché de base avait été estimé à 25 269,00 € H.T.

Lot 19 : Menuiserie intérieure

Entreprise retenue : MEYER – 13 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68730 BLOTZHEIM

Montant du marché H.T. : 170 808,00 € comprenant le marché de base pour 127 628,00 € H.T. et 43 180,00 € H.T. pour les options.

Le marché de base avait été estimé à 145 500,00 € H.T.

Lot 20 : Nettoyage

Entreprise retenue : ACM Nettoyage – 66 Faubourg de Mulhouse – 68720 ZILLISHEIM

Montant du marché H.T. : 8 000,00 €

Lot 21 : VRD/Aménagement extérieur

Entreprise retenue : TRAVAUX PUBLICS 3 FRONTIERE – 6 rue de l'Artisanat – 68730 BLOTZHEIM

Montant du marché H.T. : 48 302,00 € comprenant le marché de base pour 39 302,00 € H.T. et 9 000,00 € H.T. pour les options.

Le marché de base avait été estimé à 34 860,00 € H.T.



Lot 22 : Infiltrométrie

Entreprise retenue : QCS SERVICES – 3 rue des Cigognes – 67960 ENTZHEIM

Montant du marché H.T. : 700,00 €

Le marché de base avait été estimé à 2 500,00 € H.T.

Le montant total du marché attribué tous lots confondus est de 1 615 485,47 € H.T. soit 1 938 582,56 € T.T.C.

Les crédits nécessaires sont prévus aux budgets communaux 2018 et 2019.

2018/69 - Passation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la mise en accessibilité de deux arrêts de bus sur la rue de Saint-Louis

En application des dispositions de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Conseil de Communauté, par délibération du 1er décembre 2011, a approuvé le schéma directeur d'accessibilité des transports urbains de la Communauté d'agglomération des Trois Frontières.

Ce schéma prévoit la mise en accessibilité de l'ensemble des arrêts de bus du réseau Distribus et la prise en charge de l'intégralité du coût des aménagements.

La Commune de Hésingue a décidé la mise en accessibilité des arrêts de bus « Rue des Cerisiers » et « Rue des Raisins » situés dans la rue de Saint-Louis, dans le cadre du réaménagement de cet axe important de la commune. Pour ce faire et dans un souci de cohérence et d'efficacité, ces travaux de mise en accessibilité seront réalisés par la Commune de Hésingue.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe en annexe, par laquelle Saint-Louis Agglomération confie à la Commune de Hésingue la réalisation des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus « Rue des Cerisiers » et « Rue des Raisins » dont le coût est estimé à 37 725.63€ TTC. Le montant définitif de ces travaux sera intégralement pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés cette proposition.

2018/70 - Passation d'une convention de développement avec la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) et le club ALPI 360

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux d'extension du mur d'escalade du complexe sportif de la Comète pour son classement en niveau régional sont terminés.

Il explique que la FFME dispose d'un dispositif de conventionnement de développement et d'augmentation du nombre de licenciés avec les collectivités territoriales et les clubs



utilisateurs visant à définir les conditions d'utilisation, de gestion et d'entretien des structures artificielles d'escalade.

Dans le cadre de cette convention, la FFME s'engage à participer sur fonds propres au financement de l'extension du mur d'escalade pour un montant de 18 000 €.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention entre la FFME, le club ALPI 360 et la commune définissant les droits et obligations de chacune des trois parties.

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER les termes de la convention de développement proposée dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention ci-après annexée, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés cette proposition.

2018/71 – Budget M14 – Décision modificative n° 3

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide les transferts de crédit suivants en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement du budget M14 :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonction	-600,00
		2802 (040) : Frais liés doc. urbanisme & nu	600,00
			0,00



FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investisse	-600,00		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorp	600,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

2018/72 - Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 mars 2018 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE :

Article 1 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ;

Article 2 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 240 € par an.



Article 3 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

2018/73 Taux de promotion relatifs à l'avancement de grade 2018 – Délibération complémentaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du comité technique paritaire n° AVT F2018.13 en date du 26 avril 2018 ;

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant de la collectivité décide de fixer les taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
Adjoint territorial d'animation	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	100%

2018/74 - Créations de postes pour avancements de grades

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,



Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Vu l'avis favorable en date du 28 juin 2018 de la commission administrative paritaire de catégorie C du centre de gestion,

Il est exposé par Monsieur le Maire qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Le Maire propose qu'il soit créé afin de promouvoir les agents concernés :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^e classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
-

Article 1 : La création de **2 emplois d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe**, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2018

- Filière : Administrative
- Cadre d'emplois : C
- Grade : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 3

La création **d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles** permanent à temps non complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2018

- Filière :
- Cadre d'emplois : C
- Grade : 1 poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1



La création **d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^e classe** permanent à temps non complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2018

- Filière : Animation
- Cadre d'emplois : C
- Grade : 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^e classe
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

La création **d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe** permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2018

- Filière : Technique
- Cadre d'emplois : C
- Grade : 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

La création **d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe** permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2018

- Filière : Technique
- Cadre d'emplois : C
- Grade : 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- Ancien effectif : 2
- Nouvel effectif : 3

Article 2 : La suppression des postes ci-dessous :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique

Interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.



Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

2018/75 - Contrat Enfance Jeunesse à passer avec la CAF

Monsieur le Maire explique que la Commune de Hésingue s'est engagée avec la CAF du Haut-Rhin dans la réalisation d'une politique Petite Enfance et Jeunesse, par le biais d'un Contrat Enfance et d'un Contrat Temps Libre qui a été transformé ensuite en Contrat Enfance Jeunesse.

Le dernier contrat étant arrivé à échéance le 31 décembre 2017, il convient de signer le nouveau contrat.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

1. de confirmer l'engagement de la Commune dans une politique jeunesse et enfance volontaire, au bénéfice des familles.
2. de l'autoriser à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les exercices 2018-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

CONFIRME l'engagement de la Commune dans une politique jeunesse et enfance volontaire, au bénéfice des familles de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom de la commune le nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

2018/76 – Divers

2018/76-1 Communications du Maire :

Rentrée scolaire : on note une augmentation des effectifs avec 215 élèves en élémentaire et 105 en maternel. Monsieur le maire rappelle qu'une 4^{ème} classe bilingue a été ouverte, ce qui porte à 9 classes en élémentaire, donc 13 classes pour l'école qui est à présent une école primaire avec un niveau maternel et un niveau élémentaire.

Nous accueillons également au niveau élémentaire, 5 enfants de Buschwiller, qui étaient en maternelle bilingue et qui souhaitaient continuer leur cursus bilingue en élémentaire. A Buschwiller, la faiblesse des effectifs ne le permettait pas.

Pour cette rentrée, la BCD a été aménagée en salle de classe. Il en est de même pour la salle de motricité de la maternelle, cela en prévision des travaux d'agrandissement qui vont démarrer durant les vacances de la Toussaint.

Le revêtement de sol du RDC a été renouvelé, des équipements informatiques complétés (tableau interactif, ordinateur...) et le mobilier pour la 9^{ème} salle de classe acheté.

A l'école maternelle les travaux pour poser une toile au-dessus à l'entrée de la cour, permettant ombre et abris, ont été réalisés. La toile de 6 x 6 m a été mise en place ce matin par les services municipaux.



Tous ces investissements se sont chiffrés à plus de 25 000 €.

Il y a eu un grand travail de fait par nos agents communaux que Monsieur le Maire tient tout particulièrement à remercier pour :

- les déménagements préalables au remplacement du revêtement de sol du rez-de-chaussée
- la confection de meubles de rangements et garde-robe, conçus d'après des plans réalisés par les enseignants.
- le rangement en général, puisqu'il restait beaucoup d'ancien mobilier qui ne sert plus notre école mais pourrait encore trouver utilisation à d'autres endroits ou écoles. On proposera ce mobilier à la vente sur un site internet.

Madame Anne KARABABA a constaté que la sono des écoles ne portait pas aux derniers rangs.

Eglise : début juillet nous avons été destinataire du rapport d'analyse du bureau d'études « Structure Concept », que nous avons mandaté pour un contrôle de la charpente de l'église. Pour rappel, des travaux de traitement charpente avaient été réalisés ce printemps avec l'enlèvement de l'isolation, qui était infectée de fientes de pigeons. On attend actuellement la mise en place de la nouvelle isolation. C'est pour cela qu'il reste toujours ces clôtures de chantier derrière l'église.

Ce rapport propose de reprendre des parties de la charpente au niveau du chœur, mais aussi du clocher. En plus il nous est proposé de contrôler les réseaux d'évacuation d'eau puisque des fissures sur des murs sont réapparues et peuvent être la suite de mouvements de terrain.

Ce sera un investissement important (50 000 €) que nous allons préparer techniquement et inscrire au budget 2019.

A un certain stade du projet, je proposerai à ceux qui le souhaitent une visite des lieux.

Avaloirs de rues : depuis quelques temps des grilles d'avaloir dans les rues de Hégenheim, de Blotzheim et de Buschwiller sont déchaussées. D'où les fameux clac-clac au passage des camions qui sont très dérangeants pour les riverains. Avant de nous lancer dans une campagne de remplacement déjà faite dans la rue de Hégenheim, sans grands résultats, une analyse technique est en cours par Monsieur GABRIEL. Nous prévoyons donc, dans un premier temps, de reprendre 6 avaloirs dans la rue de Hégenheim, où les dérangements sont les plus intenses. Si les résultats sont concluants, l'opération sera poursuivie. Budgétairement, nous utiliserons le chapitre « imprévus » pour financer cette première tranche montant d'environ 10 000 €.

Monsieur Paul LATSCHA nous signale que ce problème se retrouve dans la rue du Bon Coin et qu'en plus il en est de même pour les couvercles de « chambre télécom ».

Visibilité de la zone 30 : On note une augmentation de la circulation automobile dans la localité. En attendant la mise en place du contournement Est, pour la sécurité de tous, il est souhaitable de renforcer la visibilité de la zone 30, qui échappe trop souvent aux automobilistes. A ce problème se rajoute le chantier de la rue de Saint-Louis qui incite les automobilistes à utiliser les petites ruelles pour éviter le feu tricolore du chantier.



Il est possible de renforcer le marquage au sol, de mieux placer les panneaux ou de les agrandir et de trouver des éléments nouveaux. Pour rappel Arthur et Zoé ont eu et ont toujours un effet sur les automobilistes.

Monsieur le Maire propose que soit menée une réflexion, soit au niveau de la commission technique ou du conseil municipal et que des propositions soient faites. Pour cela il faudra bien-sûr aussi aller sur place.

La gendarmerie est informée du chantier et des faits d'incivisme de certains automobilistes peu scrupuleux qui court-circuitent le feu par les petites ruelles, insultent les automobilistes qui les empêchent de rouler vite ou alors passent au feu rouge.

Réunions de travail du conseil :

- lundi 10 septembre, 18h00, visite de la maison Hasso en présence de l'architecte et du promoteur du projet
- dimanche 16 septembre, 09h00 tour du ban avec repas au centre technique
- lundi 24 septembre visite de clubhouses par un groupe de travail. Les quatre vestiaires du clubhouse n'étant plus aux normes, un groupe de travail vient de se créer afin d'ébaucher un cahier des charges et de rechercher un représentant de l'USH et de deux conseillers, à savoir M. Paul LATSCHA et Mme Sylvie GRUNTZ.
- mardi 25 septembre 18h00 visite de La Comète

2018/76-2 M. Steve GUTKNECHT nous signale que les tuyas plantés sur l'îlot de la rue de Blotzheim masquent les piétons qui empruntent le passage piéton. M. Vincent SCHWEITZER a relevé le même problème rue de Hégenheim avec le buisson implanté côté SCHNEIDER.

2018/76-3 Mme Chantal SENFT nous signale que la voiture qui était à vendre dans la rue de Saint-Louis a été enlevée.

2018/76-4 M. Paul LATSCHA a remarqué que certains jeunes « maltraitaient » la fontaine de la place Adour et se fait le porte-parole des riverains, qui se plaignent du bruit occasionné par certains véhicules à deux roues. Monsieur le maire a relevé des immatriculations et les a transmises aux services de gendarmerie.

2018/76-5 M. Paul CHRISTEN constate que des automobilistes se garent en dehors des places de stationnement dans les rues Alphonse Studer et Arrière. On va matérialiser les interdictions de stationnement avec des bandes jaunes.

2018/76-6 M. Jean HERTZOG demande si, à la place du macadam, il n'aurait pas été plus judicieux de mettre un revêtement de type concassé sur la nouvelle piste cyclable intercommunale. Non, car en raison de la forte déclivité de la piste à certains endroits, le concassé serait raviné par la pluie.



2018/76-7 M. Steve GUTKNECHT remet à Monsieur le maire sa lettre de démission du conseil municipal. Sa décision est motivée par le fait qu'il ne se sent plus en phase avec la politique menée par Monsieur le Maire. Il reproche la hausse des impôts nécessitées par des dépenses communales en contradictions avec ce que vivent les gens aujourd'hui. Mais surtout, il reproche à Monsieur le Maire sa prise de position lors de la dernière réunion, en mai, de la commission consultative de l'environnement de l'Euroairport, au cours de laquelle Monsieur le Maire a voté pour les nouvelles procédures proposées par l'Euroairport pour la réduction des nuisances aéroportuaires. Il estime que cette prise de position va à l'encontre de la qualité de vie des Héringuois. Monsieur le Maire regrette qu'en préalable à sa démission, il n'ait pas pris la peine de venir en mairie lui exposer ses désaccords. Concernant son vote sur les nouvelles procédures de l'Euroairport qui envisagent de réduire de moitié les vols vers le Sud, pour Héringue cela se soldera par une diminution des nuisances, mais au détriment des communes du Nord, d'où leur abstention. Il rappelle qu'en juillet, il avait invité les représentants de l'Euroairport à rencontrer les membres du conseil municipal pour leur permettre d'exprimer leurs inquiétudes concernant, notamment, les envols après 23h. Il regrette que M. Steve GUTKNECH ne fût pas présent ce jour-là. De plus, des communes riveraines ont envoyé, tout comme Héringue et à son initiative, une réponse au Préfet qui les avait sollicitées pour avis quant à la mise en place de nouvelles procédures.



TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance 03 septembre 2018

Ordre du jour :

2018/66 - Approbation du compte-rendu de la dernière séance

2018/67 - Comptes-rendus des commissions

2018/68 - Attribution des marchés de travaux pour l'extension de l'école maternelle

2018/69 - Passation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la mise en accessibilité de deux arrêts de bus sur la rue de Saint-Louis

2018/70 - Passation d'une convention de développement entre la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) et le club ALPI 360

2018/71 - Budget M14 – Décision modificative n° 3

2018/72 - Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion.

2018/73 - Taux de promotion relatifs à l'avancement de grade 2018 – Délibération complémentaire

2018/74 - Créations de postes pour avancements de grades

2018/75 - Contrat Enfance Jeunesse à passer avec la CAF

2018/76 - Divers



NOM ET PRÉNOM	Fonction¹	Procuration	Signature
LATSCHA Gaston	Maire		
HARTMANN Claude	Premier Adjoint		
LANG Daniel	Deuxième Adjoint		
LUTZ-Maire Florence	Troisième Adjoint		
CHAPPEL Josiane	Quatrième Adjoint		
ROTH-Kuntzelmann Nicole	Cinquième Adjoint		
HASSLER Philippe	Sixième Adjoint		
BERDILLON Paul	Conseiller Municipal		
LATSCHA Paul	Conseiller Municipal		
SENF-T-Klein Chantal	Conseiller Municipal		
HERTZOG Jean	Conseiller Municipal		
SCHIBENY-Demark Solange	Conseiller Municipal	CHRISTEN Christine	
BOHRER Hubert	Conseiller Municipal	GUTKNECHT Steve	
GORGUS-Boeglin Chantal	Conseiller Municipal		

¹ Procès-verbal Maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.



NOM ET PRÉNOM	Fonction²	Procuration	Signature
CHRISTEN Paul	Conseiller Municipal		
CHRISTEN-Dissler Christine	Conseiller Municipal		
BOULIER-Ruetsch Fabienne	Conseiller Municipal	GORGUS Chantal	
LANDAUER Christian	Conseiller Municipal		
WIDMER-Hertzog Katia	Conseiller Municipal		
GRUNTZ-Blind Sylvie	Conseiller Municipal		
SCHWEITZER Vincent	Conseiller Municipal		
GUTKNECHT Steve	Conseiller Municipal		
KARABABA-Leburgue Anne	Conseiller Municipal		

² Présenter le Maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

